



Le mot du maire

L'année 2014 s'est terminée dans la douleur par le décès de la doyenne du village Mme BANCARO, conseillère municipale durant de nombreuses années et celui de notre amie Marie-Guenola PARAGEAUD. Nos pensées vont à leur famille.

2015 n'est pas non plus parti sur de bons rails après les terribles attentats, actes de barbarie, qui ont endeuillé la France, alors difficile d'aborder notre actualité locale, qui sera pourtant riche en événements :

2015 verra enfin la construction du parc éolien intercommunal Saint Gengoulph, Brumetz, Chézy-en-Orxois, dont la mise en route est prévue en octobre /novembre.

2015 devrait voir le démarrage des travaux de réalisation du réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration.

2015, c'est l'année où la commune s'engage ainsi que l'ensemble des communes de la C.C.O.C. avec la gendarmerie pour la mise en place du « dispositif de participation citoyenne ». Cette démarche consiste à vous sensibiliser en vous associant à la protection de notre environnement, c'est-à-dire adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Ce dispositif n'a, bien sûr, pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

2015 sera l'année du premier bilan de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

2015 sera l'année des réunions publiques. En effet, le conseil municipal et moi-même avons la volonté de vous rencontrer régulièrement pour vous informer de l'avancement des projets de la commune : la première devrait avoir lieu en février.

2015 sera comme chaque année riche en activités : des concerts, des sorties pour les jeunes et les moins jeunes, des concours de belote et bien d'autres manifestations.

Merci encore aux bénévoles du Comité des fêtes et aux membres du C.C.A.S.

En attendant, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une bonne année 2015.

V. Richardot



À l'appel de jeunes Cahouzats, des habitants de la région se sont rassemblés sur la place de Chézy pour montrer leur attachement à la liberté d'expression et rendre hommage aux victimes des attentats contre Charlie Hebdo et le supermarché de la porte de Vincennes.

SORTIE À CHANTILLY



Le 25 septembre 2014, une vingtaine de Chahouzats sont partis en co-voiturage pour la sortie à Chantilly organisée par le CCAS. A cause des horaires et des délais de déplacement d'un lieu à l'autre, nous avons commencé notre visite vers 11h par une balade en petit train.

Nous avons découvert le parc du château, ses wallabis, les grands bassins et admiré, dans son écrin de verdure l'arrière d'un des plus beaux châteaux de notre région, que nous n'avons pas eu le temps de visiter.

Le repas dans le restaurant "Vertugadin" a enchanté le groupe. Nous avons eu droit à une démonstration de fabrication de crème chantilly que nous avons dégusté avec notre café.

Au retour vers les Grandes Écuries, les curieux ont fait une petite halte dans l'église ND de l'Assomption consacrée le 13 1692. Belle église lumineuse avec 2 beaux vitraux modernes et un orgue datant de 1839.



Le "clou" de la journée était le spectacle équestre KAVILISTE sous le dôme magnifique des Grandes Écuries qui abrite la piste.

On est toujours subjugué par la maîtrise des cavaliers, la beauté des chevaux et la magie de leurs évolutions. Enfin à la sortie nous avons traversé et admiré le musée du cheval. Puis nous avons partagé l'ambiance des écuries en passant devant les box des chevaux et des ânes.

Belle journée, sympathique et conviviale.



REPAS DES ANCIENS



Nous nous sommes retrouvés autour d'un repas convivial, heureux de bavarder avec ceux que nous ne rencontrons pas souvent et avons eu une pensée émue pour ceux qui n'avaient pu se joindre à nous. Merci aux enfants du regroupement scolaire de nous avoir offert quelques chants.

Nous avons levé notre verre en souhaitant à tous un bon millésime 2015 et À LA PROCHAINE !!!!



LE PÈRE NOËL À CHÉZY



Le samedi 13 décembre, le Père Noël est passé à Chézy. Il a distribué 80 jouets aux enfants de moins de 10 ans, 122 places de cinéma de La Ferté-Milon ont été offertes pour les jeunes Cahouzats de 3 à 18 ans, une place adulte "accompagnateur" était également offerte aux enfants de moins de 10 ans. Ces places sont valides jusqu'à fin mars.



GALETTE DES ROIS



Pour terminer l'année 45 colis ont été distribués par le CCAS aux anciens de plus de 70 ans. Et parmi les rendez-vous proposés, il en est un auquel nos séniors répondent toujours avec un grand plaisir pour commencer la nouvelle année : la galette des Rois avec son LOTO. Plus de 25 personnes se sont donc réunies dans la salle communale pour déguster avec sourire et bonne humeur autour d'un verre de cidre les parts de galettes à la frangipane.

NOYALE ET CHRISTOPHE

ont gagné leur voyage



Ils ont officialisé leur union le 3 mai 2014 à la mairie de Chézy, en participant à l'émission de TF1 "4 mariages pour une lune de miel" dans laquelle quatre couples s'affrontent pour organiser la meilleure cérémonie. Comme ils nous l'ont dit, nous avons participé à cette émission pour le "fun" tout en y croyant. La cérémonie de Noyale et Christophe a été diffusée le jeudi 4 décembre 2014. Nous avons pu voir à l'écran ce charmant et sympathique couple qui a mis en émoi notre village. Sans esprit de clocher, il faut reconnaître qu'ils ont bien mérité de gagner leur lune de miel.

LA COMMUNE LOUE UN APPARTEMENT À CHÉZY

Au rez chaussé cuisine + salon + wc
à l'étage 2 chambres + salle de bains + wc
avec jardin de 900 mètres

Libre au 1/03/2015

Pour tout renseignement :
Mairie de Chézy-en-Orxois Tél 03 23 71 41 20

LA COMPAGNIE D'ARC



Le 6 septembre dernier entre 10h et 17h les archers de Chézy en Orxois ont initié et fait découvrir le tir à l'arc, aux visiteurs lors de la journée des forums à l'espace Louvroy de Neuilly Saint Front.



Résultats du tir en salle des 24 heures internationales de Belfort du 8 et 9 novembre 2014.

La Compagnie de Chézy a participé à ce grand évènement, parti avec 3 équipes de trois avec leur capitaine qui les a encouragés. Après 24 heures de tir en continu, l'équipe 1 a décroché la 3ème place au podium avec 3688 points sur 4200. L'équipe 2 est arrivée 45ème et l'équipe 3, 46ème sur 57.

Composition des équipes :

La 1ère : Viault Jérôme, Bouet Fabrice, Vercauteren Fabrice

La 2ème : Lecompte Frédéric, Beauvais Alexandre, Juttau Martine

La 3ème : Vercauteren Sylvain, Lecompte Christophe, Moutaillier Quentin

Félicitations amis archers, je vous salue.

Sylvain Vercauteren.

LES HORAIRES D'ACCUEIL DE VOTRE CENTRE DES FINANCES CHANGENT

la trésorerie de Charly-sur-Marne est ouverte

le lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h 30 à 12h 30

Fermeture les après-midi et le mercredi

Et toujours, 24h sur 24, 7 jours sur 7
sur impots.gouv.fr

LES CHEMINS RURAUX

Notre patrimoine rural est fragile et complexe dans sa beauté. En premier lieu la campagne avec ses champs aux multiples couleurs, ses pâturages, ses forêts et cours d'eau ; nos villages paisibles avec leurs belles maisons en pierres, leurs églises, leurs lavoirs ou autres fontaines ; et encore plus discrets, les chemins ruraux.

S'ils sont discrets, ils ne sont pas pour autant sans âme et sans histoire. La révolution de 1789 a commencé par en déposséder les seigneurs. Napoléon ensuite s'y est intéressé. En 1807, dans sa grande oeuvre d'organisation administrative de la France, il a décidé d'attribuer la propriété de ces chemins aux communes. Puis les préfets en 1839 ont entrepris de les inventorier et d'en créer des archives. En 1959, ces chemins ont changé de statuts et des grands remembrements ont eu lieu. Avec le machinisme agricole, les parcelles devaient grandir. Enfin, en 1983, nos députés ont créé le PDIPR plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Les conseils généraux sont maintenant chargés d'inscrire ces chemins dans ce plan.

Les chemins sont l'exemple même de ce qu'est un lien. Lien géographique, il est évident. Lien entre les hommes, ils sont utilisés par tous : les agriculteurs, comme les chasseurs, comme les promeneurs, sportifs... Lien entre l'homme et la faune : passage de gibier, vie dans les haies de macros faune comme la perdrix ou le lièvre, ou encore d'une micro faune tels les pollinisateurs. Liens entre l'homme et la flore : lutte contre l'érosion, maintien d'espèces végétales rares.


Les chemins sont structurants dans nos paysages et dans nos vies, à nous d'en prendre soin.

Pour aller plus loin:

Il existe 2 topoguides sur les chemins de l'Aisne.
www.naturagora.fr onglet chemins de Picardie.

OPERATION BRIOCHE

Cette année l'opération brioche a rapporté la somme de 563.75 € en faveur de l'APEI. Nous remercions les généreux donateurs ainsi que les bénévoles qui ont participé à cette collecte.

LA POSTE 	AGENCE POSTALE COMMUNALE DE GANDELU	
	Tél : 03 23 71 44 68	
HORAIRES D'OUVERTURE		
	MATIN	APRÈS - MIDI
LUNDI		
MARDI	08h30 - 11h30	
MERCREDI	08h30 - 11h30	
JEUDI	08h30 - 11h30	
VENREDI		14h - 17h
SAMEDI	08h30 - 11h30	

N'oubliez pas de consulter notre site internet

chezyenorxois.fr

FAUT-IL FAIRE RÉALISER LE CONTRÔLE DE VOTRE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

Cette décision vous appartient. C'est la communauté de commune (CCOC) qui a la compétence de l'assainissement non-collectif. La volonté de sa Présidente Mme LARCHÉ et du Vice-président M. RIGAUD est que l'ensemble du territoire soit en règle par rapport à la loi.

Seule notre commune, compte tenu de son projet, n'a pas fait réaliser ces diagnostics alors que la date limite était le 31 décembre 2012.

La date de début des travaux de réalisation du réseau d'assainissement collectif n'étant pas encore arrêtée et pour ne pas empêcher la CCOC de mener à bien sa compétence, il est peut-être temps d'accepter ces contrôles même si nous savons qu'ils ne serviront à rien.

Vous avez déjà réglé le paiement qui a été prélevé sur vos factures d'eau d'un montant de 61.79 €. Une subvention de 32,88 € vous sera reversée. Le coût total sera donc de 28.91 € ce qui vous permettra de vous mettre en conformité et qu'ainsi les habitants de CHEZY-EN-ORXOIS ne soient pas pointés du doigt comme ceux qui ne respectent pas la loi.

Vincent RICHARDOT

INCENDIE



Dimanche 11 janvier 2015 entre 5 et 6 heures la voiture de M. De MIRANDA a été incendiée. Heureusement un habitant de Chézy qui passait à ce moment-là a pu réveiller les propriétaires. L'incendie a été éteint grâce à l'intervention des voisins qui ont fait une chaîne depuis la fontaine du village en attendant l'arrivée des pompiers. Il était temps le feu commençait à se propager sur la maison. Incendie criminel ? Deux autres véhicules non signalés volés ont été incendiés à peu près à la même heure dans un rayon de vingt kilomètres.

Plusieurs tentatives de cambriolages nous ont été signalés à Chézy (dont le local communal). Restons attentifs, vigilants et solidaires pour pallier et éviter ces agressions insupportables.

ÇA S'EST PASSÉ ... Vacances de la Toussaint



Les Journées Citoyennes continuent en accueils de loisirs pendant les Vacances de la Toussaint ou d'Halloween...

Simon et Sandrine, Animateurs à la Communauté de Communes de L'Ourcq et du Clignon sont intervenus auprès de 37 enfants âgés de 5 à 13 ans, des accueils de loisirs de la Ferté Milon et de Neuilly Saint Front.



Simon, Animateur Environnement en charge du Contrat Global de l'eau, a pu sensibiliser les enfants sous forme de jeux sur comment préserver l'eau de notre planète.

Autour du jeu «STOP Déchets», avec Sandrine, les enfants se sont amusés à trouver les éco gestes pour protéger notre environnement.

Lancez le dé, avancez votre petit camion benne puis répondez à une question ou relevez un défi ...si vous gagnez vous réduisez votre production de déchets !!! En équipe, les enfants ont pu ainsi trouver les bons gestes et devenir un « éco citoyen ».



NOUVEAU : Notre jeu STOP DÉCHETS est disponible !!

Nous intervenons auprès de tous publics (de 7 à 107 ans). Un jeu pour sensibiliser sur la réduction de notre production de déchets ménagers.

Durant 90 minutes, les joueurs devront trouver les solutions pour réduire les 590kg de déchets que chacun d'entre nous, nous produisons chaque année.

Il leur faudra penser: Compost, Stop Pub, Gourde, Achats Malins, Recyclerie, Réparation, Vrac, Achats de proximité...160 questions pour savoir comment moins produire des déchets.

Chaque bonne réponse réduira leurs poubelles et les emmènera vers... une vie meilleure...

Pour toutes réservations :

Maryne (Service Environnement) 03.23.71.52.65.

Sandrine (Service Enfance Jeunesse) 03.23.71.52.62.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Sandrine Blondel Chargée de Mission Projet Educatif Local.

blondel.pel.coc@orange.fr ou 03.23.71.52.62.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix octobre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur RICHARDOT Vincent, maire.

Étaient présents : RICHARDOT Vincent, FERNANDES Brigitte, PARAGEAUD Didier, VERCAUTEREN Fabrice, HOUOT Marie-Laure, RIPPERT Sylvain, DECOCK Marie-France, AMET Jacques, BOUGON Gilles, LHERMITTE André.

Absents excusés : BEDNAR Gérard (procuration à monsieur RICHARDOT Vincent),
Secrétaire de séance PARAGEAUD Didier

Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 10 juillet :

Le maire donne lecture à l'assemblée du Procès Verbal de la séance. Ce PV est adopté sans remarque.

MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 (objet n°34/2014)

Pour rappel, le budget est un acte de prévision, qu'il faut donc modifier régulièrement. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de modifier le budget primitif comme suit :

- Assainissement, compte 2315 : + 4 426 €. (abonnement SYNAPSE, frais de parution, bureau de contrôle, G2C)
- Remboursement ASP : compte 62872. La commune a bénéficié d'une subvention trop importante d'un montant de 3 468.90 € pour le contrat aidé de M. Marlot, qu'il faut donc rembourser.
- Aménagement de la rue de Fournisseurs : un emplacement réservé de 300 m² a été acheté par la commune pour 50 €. Frais de notaire 653.38 €, inscrit sur le compte 2111.
- Copieur pour la mairie, compte 2183 : coût 3 708 €.

Le compte 61522 sera donc débité de 10 113€ pour abonder les comptes précédemment cités.

Subvention aux associations : (objet n° 37/2014)

Le conseil municipal accepte de verser les subventions aux associations suivantes :

- AFSEP : 30 €
- Papillons blancs : 60 €
- Restaurants du cœur : 50 €
- Association défense des animaux de l'Omois : 70 €
- Sapeurs-pompiers LA FERTE-MILON : 50 €
- Comité des fêtes de CHEZY-EN-ORXOIS : 750 €
- Compagnie d'Arc : 300 €
- Croix rouge : 30 €
- Coopérative scolaire : 200 €

Élagage : (objet n° 36/2014)

Divers travaux d'élagage sont à réaliser : abatage du noyer de la rue de Fournisseurs et du pin du cimetière, élagage du platane de la place.

Après étude de différents devis, la société Home Jardin est retenue à l'unanimité des membres présents pour un montant global de 1 200 €.

Fonds de solidarité voirie : (objet n°38/2014)

Le maire propose de continuer à contribuer à ce fonds de solidarité afin de pouvoir bénéficier de subvention lorsque des travaux de voirie seront réalisés.

Indemnité du percepteur : (objet n° 35/2014)

Le conseil municipal accepte de verser l'indemnité de conseil au receveur municipal d'un montant de 250.63 € net.

Questions diverses :

- **restauration scolaire** : le maire informe l'assemblée des décisions prises par le SER pour la cantine : elle restera à Dammard, les questions matérielles seront réglées, et les questions humaines prises en charge.

- **CDDL** : Après rencontre avec le conseiller général du canton, il s'avère qu'une partie importante du montant global du CDDL sera réservé aux travaux d'assainissement. Notre projet devrait pouvoir bénéficier de l'aide prévue.

- **Réformes territoriales** : notre canton sera rattaché à Villers-Cotterêts, de même que celui d'Oulchy-le-château.

- **Boîte à idées** : Si des habitants souhaitent nous soumettre leurs idées, ils peuvent le faire par écrit via la boîte aux lettres dans la porte de la mairie, mais le contact direct avec les élus est à privilégier.

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE NEUILLY-SAINT-FRONT

HORAIRES D'OUVERTURE

Du 1er avril au 31 octobre

Du lundi au vendredi : 14h - 19h

Samedi 9h - 12h 30 - 14h - 19h

Du 1er novembre au 31 mars

Du lundi au vendredi : 14h - 18h

Samedi 9h - 12h 30 - 14h - 18h

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur RICHARDOT Vincent, maire.

Étaient présents : RICHARDOT Vincent, BEDNAR Gérard, FERNANDES Brigitte, PARAGEAUD Didier, HOUOT Marie-Laure, RIPPERT Sylvain, DECOCK Marie-France, AMET Jacques, BOUGON Gilles.

Absents excusés : VERCAUTEREN Fabrice, LHERMITTE André (procuration à madame DECOCK Marie-France).

Secrétaire de séance : BEDNAR Gérard

MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 (objet n°39/2014) :

Afin de pouvoir régler les factures concernant le marché public pour l'assainissement, le conseil municipal accepte de modifier le budget primitif 2014 comme suit :

- 2315 : + 8 863 €
- 61522 : - 8 863 €
- 021 : + 8 863 €
- 023 : - 8 863 €

TAXE D'AMENAGEMENT (objet n° 40/2014) :

Le maire explique à l'assemblée que la taxe d'aménagement est applicable sur toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiment ou d'installation nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration de travaux). Actuellement le taux est fixé à 1 %. Le maire propose de fixer cette taxe à 2 %. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix contre, 4 abstentions et 1 voix pour, refuse ce nouveau taux et décide à l'unanimité de maintenir le taux fixé à 1 %.

USEDA : compétence communication électronique (objet n° 41/2014) :

Le maire explique à l'assemblée que pour pouvoir bénéficier de la fibre optique, dans un futur avenir, il faudrait donner la compétence « communication électronique » à l'USEDA.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, le conseil municipal accepte de transférer la compétence « communication électronique » à l'USEDA.

FONDS D'AMORCAGE DES RYTHMES SCOLAIRES (objet n° 42/2014) :

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la commune va percevoir, à la place du Syndicat des Ecoles Regroupées, une somme forfaitaire correspondant au nombre d'élèves fréquentant l'école de CHEZY. Cette somme devra être remboursée au SER, en charge des rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de reverser l'intégralité du fonds d'amorçage des rythmes scolaires que la commune va percevoir.

TRAVAUX DANS LE LOGEMENT RUE DES ARDILLIÈRES (objet n° 43/2014) :

Le conseil municipal accepte de changer 2 portes et 2 fenêtres dans le logement sis 1 rue des Ardillieres.

Par 9 voix pour et une abstention, le conseil municipal fixe le loyer de ce logement à 700 €.

Messieurs PARAGEAUD Didier, BEDNAR Gérard et madame HOUOT Marie-Laure sont chargés, avec le maire, d'étudier les dossiers des futurs candidats à ce logement.

TRAVAUX DE VOIRIE : ADICA

Ces travaux seront étudiés lors d'une prochaine réunion.

PROJET EOLIEN :

Les travaux commenceront en avril/mai 2015 pour une mise en route prévue en octobre 2015.

FETE DE NOEL ET PLACES DE CINÉMA (objet n°44/2014):

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les mêmes opérations que l'année passée à savoir :

- un jouet d'une valeur de 18 € pour les enfants de 0 à 9 ans et d'une valeur de 25 € pour les enfants âgés de 10 ans
- un billet de cinéma pour les enfants de 4 ans à 18 ans plus une place accompagnateur pour les enfants âgés de 4 ans à 10 ans.

BIBLIOTHÈQUE



HORAIRES D'OUVERTURE

Le samedi de 11 à 12h

Au premier étage de nombreux ouvrages ainsi que des revues "QUE CHOISIR" par exemple sont disponibles pour les adultes.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 9 h à 11 h
Jeudi de 17h à 19 h
Samedi de 11 h à 12 h (élus)

Secrétaire de mairie : Mme NOEL Sandrine
Tél/fax : 03 23 71 41 20

Courriel : mairie.chezynorxois@free.fr